

**Arrêté du 15 mai 2025**

**Portant modification de l'arrêté du 28 septembre 2009 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de Corse**

**NOR : JUSF2514260A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents modifié en dernier lieu par l'arrêté du 3 septembre 2001 – art.1 ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 26 février 2024 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 26 février 2024 portant nomination des régisseurs d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant la demande du 17 avril 2025 de Madame Gwenaëlle BORG, demandant la modification de son arrêté de la fonction de régisseuse d'avances et de recettes, et de l'avis favorable de Monsieur Olivier FERRON, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Corse ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 17 janvier 2025 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Gwenaëlle BORG, adjointe administrative depuis le 01 septembre 2009, est nommée, à compter du 17 janvier 2025, régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Corse.

Pour rappel, Madame Gwenaëlle BORG occupe le poste depuis le 28 septembre 2009 en tant que régisseuse de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Corse, sans interruption.

**Article 2**

Compte tenu des dépenses de la régie d'avances et de recettes de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Est et de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Corse, le montant de l'avance au titre de l'année 2025 consentie à madame Gwenaëlle BORG, est de 8 000 euros.

**Article 3**

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le

15/05/2025

Adjoint au chef  
du bureau de la synthèse

Théo GOSSOT